

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

POSSIBILITÉ DE LIBÉRATION CONDITIONNELLE POUR STEVEN TRUSCOTT

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de la Justice et du solliciteur général, je poserai ma question au premier ministre. Elle a trait à la décision de la Cour suprême du Canada qui met fin aux procédures dans l'affaire Truscott et qui, à mon sens, empêche le Parlement de revenir sur cette affaire.

Toutefois, il reste encore la libération conditionnelle. Le premier ministre peut-il nous dire si la Commission des libérations conditionnelles étudie cette affaire et, si tel est le cas, quand elle rendra une décision? Je pose cette question en songeant à la coutume qui veut que la Reine accorde le pardon royal pendant des années de célébration, notamment pendant une année de centenaire comme celle-ci. Le gouvernement envisage-t-il de faire une révision générale des dossiers des détenus des institutions pénitentiaires en vue de faire atténuer leur peine et d'accorder des libérations?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le très honorable représentant m'a posé deux questions. La première a trait tout spécialement à une cause déferée par le gouvernement à la Cour suprême du Canada. Ce tribunal a été prié de répondre à certaines questions. Il l'a fait et je n'ai rien à ajouter au sujet de ce rapport de la Cour suprême.

Quant au problème de la commutation de peine en général à l'occasion de l'année du centenaire, je préfère m'abstenir d'en parler pour le moment, mais je serai heureux d'en discuter avec le ministre de la Justice et le solliciteur général. Ce problème a une portée plus vaste que l'affaire en question.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le premier ministre dira-t-il si l'on a discuté avec les membres de la Commission des libérations conditionnelles au sujet de la libération de Steven Truscott?

Le très hon. M. Pearson: Je ne puis dire si l'on a discuté avec la Commission des libérations conditionnelles. Moi-même, en tout cas, je ne l'ai pas fait. Pour répondre, il me faudrait consulter les ministres directement en cause. La Chambre doit comprendre qu'il est très délicat pour le gouvernement d'intervenir auprès de la Commission des libérations conditionnelles concernant la commutation de peine.

[M^{me} MacInnis.]

Le très hon. M. Diefenbaker: Afin qu'il n'y ait pas de malentendu, monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire qu'il n'est pas question d'intervention mais plutôt d'une demande de renseignements au gouvernement.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire. Puis-je demander au premier ministre si le gouvernement songe à discuter avec la Commission des libérations conditionnelles la possibilité de prendre une décision, dans le cas en cause, aux termes de l'article 8 de la loi sur la libération conditionnelle de détenus?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je serai heureux d'en étudier la possibilité.

M. Andrew Brewin (Greenwood): J'aurais une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'aimerais demander au premier ministre si le gouvernement songe à déférer au comité de la justice et des questions juridiques les aspects de la situation suscitée par l'affaire Truscott qui n'ont pas été pris en considération par la Cour suprême du Canada?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je ne tiens vraiment pas à traiter cette question en ce moment, à l'appel de l'ordre du jour.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE MAINTIEN DES RELATIONS DIPLOMATIQUES AVEC LE NOUVEAU RÉGIME DE LA GRÈCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le gouvernement canadien maintient-il ses relations diplomatiques avec le nouveau régime de la Grèce et le ministre aurait-il quelque renseignement à nous donner sur les relations entre le gouvernement canadien et ce nouveau régime?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je pourrai peut-être répondre de façon plus détaillée d'ici quelques jours. Comme il n'y a aucun changement, à l'heure actuelle, dans la situation du chef d'État de la Grèce, le Canada et certains autres gouvernement amis maintiennent toujours leurs relations diplomatiques avec ce gouvernement.

M. Douglas: Une question supplémentaire. Des instances ont-elles été faites auprès du